L'enjeu est là encore très concret : faire en sorte qu'une innovation, une nouvelle technique ou une expertise développée dans l'un des hôpitaux puisse bénéficier plus rapidement aux patients de l'ensemble du groupement.

Mieux utiliser les moyens disponibles pour les consacrer aux soins

Le projet doit également permettre d'être plus efficace collectivement : achats en commun, systèmes informatiques partagés, fonctions administratives et logistiques mieux organisées, marchés publics communs, meilleure coordination des activités.

Il ne s'agit pas de rechercher des économies au détriment des soins. L'objectif est au contraire d'éviter de dupliquer ce qui peut être organisé ensemble pour pouvoir consacrer davantage de moyens à la mission essentielle de l'hôpital : soigner, investir, recruter et innover.

Cette mise en commun doit aussi permettre aux hôpitaux de retrouver une situation financière durable, indispensable pour continuer à investir dans les bâtiments, les équipements et les équipes.

Un accord bruxellois particulièrement fort dans le contexte actuel

Au-delà du projet hospitalier lui-même, l'accord intervenu entre les communes d'Anderlecht, Etterbeek, Ixelles et Saint-Gilles, la Ville de Bruxelles et l'Université libre de Bruxelles porte également un message particulièrement fort.

Dans un contexte politique et institutionnel souvent présenté comme très fragmenté, dans un contexte financier qui a rarement été aussi difficiles pour toutes les entités, des responsables publics issus de sensibilités différentes ont dépassé leurs appartenances et leurs intérêts institutionnels respectifs pour construire ensemble un projet particulièrement ambitieux.

Ils le font autour d'un sujet essentiel qui touche directement à la vie quotidienne et à l'intérêt de tous les Bruxellois : l'avenir de leurs hôpitaux publics et universitaires.

Cet accord montre qu'il est possible, à Bruxelles, de construire une ambition commune de long terme concentrée sur l'intérêt général.

Il ne s'agit pas pour chaque partenaire de défendre uniquement son hôpital, sa commune ou son institution. Le choix qui est posé est au contraire celui de mettre en commun des moyens, des responsabilités et une partie de la capacité de décision pour construire un projet qui dépasse chacun des partenaires pris individuellement.

Cette capacité à dégager un accord autour d'un projet aussi structurant constitue en elle-même l'une des forces du projet.

L'aboutissement d'une ambition vieille de trente ans

Ce projet ne naît pas non plus de rien.

Il peut être considéré comme l'aboutissement d'une vision qui s'était déjà exprimée lors de la création du réseau IRIS en 1996 : celle d'hôpitaux publics bruxellois capables de dépasser leurs frontières institutionnelles pour coopérer davantage, mutualiser certaines activités et construire progressivement une approche hospitalière plus intégrée.